

CHARTRE DE QUALITE

Les Groupes d'arts et traditions populaires signataires de cette charte s'engagent :

1. A œuvrer pour le maintien et la transmission des traditions et de la culture populaire dans un but non lucratif.
2. A réaliser des recherches dans le domaine des arts populaires tels que langues, dialectes, chants, costumes, musiques, danses, outils et en général de tous les éléments du patrimoine du ou des terroirs liés aux périodes représentées.
3. A restituer ce patrimoine le plus fidèlement possible dans un souci pédagogique et éducatif.
4. A veiller à la qualité de leur prestation dans son ensemble et à avoir une tenue irréprochable en public.
5. A avoir des animateurs formés et titulaires d'un niveau 2 ou 3 (Diplôme reconnu par le Collectif des Fédérations Nationales des Arts et Traditions Populaires et le Ministère de Tutelle).

1. Œuvrer pour le maintien et la transmission des traditions et de la culture populaire dans un but non lucratif

Organisation de l'association :

l'association dispose de statuts conformes à ceux d'une association loi 1901. Ses statuts sont connus de l'ensemble des membres du groupe. L'association fonctionne de façon conforme à ses statuts et aux règles de fonctionnement de toute association : respect des réunions, rédaction de comptes-rendus, gestion financière...

Communication interne dans le groupe :

les adhérents sont informés des règles de l'association, les membres du groupe sont informés régulièrement de la vie du groupe, les membres du groupe disposent des informations sur le folklore représenté par le groupe, la région (géographie et histoire, costumes, instruments, danses...). Toutes informations nécessaires à la compréhension de ce que représente le groupe.

Parallèlement, le travail d'équipe, richesse de nos groupes, doit continuer à être impulsé et rester un axe fort ; discussions, confrontations d'idées et de pratiques sont indispensables.

Transmission de la culture populaire en interne

Les règles de vie du groupe sont respectées par chacun. Pour faciliter la transmission et la connaissance des danses, des musiques, des costumes et des coutumes, des fiches les plus complètes possibles sont réalisées à partir du collectage pour constituer une bibliothèque d'informations. Ceci est également fait pour que le groupe puisse vivre le plus longtemps possible.

Transmission de la culture populaire en externe

Toutes les occasions doivent être saisies par les membres du groupe pour faire valoir la richesse de la culture populaire, en participant à des manifestations culturelles ou du patrimoine, ou toute autre manifestation valorisante pour les traditions populaires. L'activité du groupe est connue de la commune, du département ou de la région dans laquelle le groupe a son siège. Les responsables municipaux, départementaux, de Jeunesse et Sports sont informés des actions engagées par le groupe (formation, informations dans le milieu scolaire...).

2. Réaliser des recherches dans le domaine des arts populaires

tels que langues, dialectes, chants, costumes, musiques, danses, outils et en général de tous les éléments du patrimoine du ou des terroirs liés aux périodes représentées

Se documenter sur les traditions de la région *représentée* :soit auprès des personnes susceptibles de donner des informations, soit dans les musées, les bibliothèques...

S'informer et se former auprès des lieux de ressources (groupes, fédérations, associations, stages...).

Constituer un fonds d'archives de toutes les informations récoltées (documents écrits ou enregistrements, supports audio ou vidéo...)

3. Restituer ce patrimoine le plus fidèlement possible dans un souci pédagogique et éducatif

Dans la mesure du possible, il est important d'apporter au public un « plus historique et culturel » par un commentaire qui introduit les danses, les chants, la musique, les costumes, les techniques, les traditions... afin de les *ancrer* dans le contexte de l'époque et de la région représentées. Si le groupe présente une création, il convient d'en informer le public.

- Costumes :

Savoir expliquer et présenter les costumes.

Réaliser le plus fidèlement possible les costumes en utilisant les matières, les formes, les couleurs, les techniques (broderies, tuyautage, façonnage, repassage...) les plus proches de celles de la région et de la période représentées.

Ne pas styliser les costumes pour les rendre plus attrayants,

Utiliser des *accessoires* traditionnels (cape, châle, panier, parapluie, lunettes de vue, chaussures, chaussettes adaptées...)

Proscrire les accessoires modernes (lunettes de soleil, sac banane,...).

Communiquer ses bonnes *adresses*.

- Danses :

Savoir expliquer les danses, leur origine, leur signification, danses rondes, en lignes, en couples...

Savoir expliquer l'attitude des danseurs...

Respecter le plus fidèlement possible la danse originale collectée,

Informers le public des danses *créées* partiellement ou en totalité.

- Musiques et chants :

Savoir expliquer les chants, les instruments traditionnels, les musiques de la région et de l'époque représentée (pas de musique enregistrée). Utiliser exclusivement les instruments traditionnels de la région et la période représentées

Former les musiciens à l'apprentissage de l'instrument mais également au solfège, si possible.

Restituer le plus fidèlement possible les chants et les musiques traditionnels. Dans le cas de chant en langue traditionnelle, informer le public de son thème.

4. Veiller à la qualité de la prestation dans son ensemble et à avoir une tenue irréprochable en public

Chaque prestation quelle qu'elle soit doit être une prestation de qualité. Il vaut mieux refuser un spectacle plutôt que de faire une mauvaise prestation.

Le spectacle

Le spectacle présenté est ordonné à l'avance en fonction de la prestation demandée. L'improvisation est à éviter.

L'articulation du spectacle, l'enchaînement des danses, des chants, des musiques, des commentaires, des entrées et des sorties des scènes sont à soigner.

Pour des raisons de présentation scénique, les enchaînements entre les danses peuvent être chorégraphiés.

Le costume

Le costume représente une identité, il doit être porté correctement (coiffure adaptée, pas de frange, ...), dans son intégralité, à tout moment de la prestation (sur scène ou non), dans un état impeccable. Par exemple, la coiffe, la lavallière ne se quittent pas en public.

Proscrire le maquillage trop visible, le vernis à ongles, le chewing-gum, les bijoux et les montres modernes, les lunettes de soleil, les chemises de ville modernes...) ,

Le costume masculin n'est pas porté par des femmes en spectacle.

Le comportement

Le groupe par sa tenue, tant sur scène qu'en dehors, doit être irréprochable pour le respect du public, des organisateurs et des dirigeants du groupe (alcool, cigarettes, comportement...).

5. Avoir des animateurs formés et titulaires d'un niveau 2 ou 3

(diplôme reconnu par le collectif des fédérations nationales des arts et Traditions Populaires et le Ministère de Tutelle)

Il est primordial que les animateurs aient non seulement la connaissance mais également la pédagogie pour transmettre le patrimoine et toujours dans le respect des membres du groupe.

C'est pourquoi les animateurs devront posséder au minimum le niveau 2 (Diplôme reconnu par le Collectif des Fédérations Nationales des Arts et Traditions Populaires et le Ministère de Tutelle)